



## Vos matières de catégorie 3 valorisées en alimentation animale

### Valorisation des déchets : un geste pour l'environnement... et pour les animaux

Chaque boucherie produit des déchets, dont des matières de catégorie 3. Celles-ci peuvent être valorisées de plusieurs façons. La **valorisation la plus durable** est sans conteste leur **utilisation en alimentation animale**. Selon la transformation subie, elles pourront être utilisées pour les animaux de compagnie, voire même pour les animaux d'élevage.

### Vos déchets = nos matières premières

Dans le secteur de l'alimentation animale, la sécurité et la qualité des aliments pour animaux sont une priorité absolue. Depuis 2005, l'asbl **OVOCOM, la plate-forme de concertation pour le secteur de l'alimentation animale**, a mis en place un système de qualité spécifique pour les débits de viande qui produisent des matières de catégorie 3 destinées aux aliments pour animaux. Ces matières de catégorie 3 que vous produisez doivent être de bonne qualité. Cela permet de garantir une bonne transformation et une valeur nutritionnelle adéquate pour l'animal.

### Contrôle spécifique

Afin de garantir la qualité des matières de catégorie 3 collectées, le secteur de l'alimentation animale a mis en place un contrôle spécifique de vos déchets. Il s'agit d'**inspections non annoncées**, durant lesquelles un inspecteur spécialement formé vérifie si vous respectez les exigences minimales pour une valorisation en alimentation animale. Après chaque inspection, vous recevrez une attestation indiquant que vous répondez aux prescriptions minimales. Vous serez également repris dans une liste consultable par tous les collecteurs et indiquant que vos matières de catégorie 3 peuvent certainement être valorisées en alimentation animale. Ces inspections ont un coût : 30 EUR (HTVA, indexé)/an + les frais d'inspection (en fonction de l'organisme choisi).

### Plus d'informations ? Des questions ?

Les documents avec les prescriptions techniques et les règles d'inspection, la liste des organismes d'inspection et la liste des débits de viandes déjà inspectés (près de 1000 fin 2015) sont disponibles sur le site d'OVOCOM (<http://ovocom.be/cc-03Avantages.aspx>). Si vous avez une question, n'hésitez pas à envoyer un courriel à [info@ovocom.be](mailto:info@ovocom.be) ou à nous téléphoner. Nous vous aiderons avec plaisir.

